

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025
Tenue sous la présidence de M. Marc WUARIN

Présents :	Mme C.	ARMAND	Conseillère municipale
	M. L.	BÉRAND	Conseiller municipal
	Mme T.	BISANTI	Conseillère municipale
	Mme E.	DE COULON	Conseillère municipale
	Mme A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	M. D.	DJURIC	Suppléant
	M. I.-P.	DUPRÉ LA TOUR	Conseiller municipal
	M. E.	GROSSHANS	Conseiller municipal
	Mme N.	GSCHWIND	Conseillère municipale
	Mme I.	HUNKELER	Suppléante
	Mme M. A.	HUTTER	Suppléante
	Mme M.	JULLIER-SAKKAL	Conseillère municipale
	M. J.	KARNOUK-KIRCHHOFF	Conseiller municipal
	M. J.-M.	KARR	Conseiller municipal
	Mme M.-T.	LAMAGAT	Conseillère municipale
	M. A.	LOCHER	Conseiller municipal
	Mme A.	LOISEAU MOSER	Conseillère municipale
	M. L.	MARTY	Conseiller municipal
	Mme S.	RUFFIEUX INANI	Conseillère municipale
	M. J.	SALZMANN	Conseiller municipal
	M. L.	SCHMIDT	Conseiller municipal
	Mme M.	SOMMER	Conseillère municipale
	Mme E.	STOYANOV	Conseillère municipale
	M. O.	UMSTÄTTER	Conseiller municipal
	M. O.	URFER	Conseiller municipal
	Mme G.	VULTIER-GROSJEAN	Conseillère municipale
	M. M.	WUARIN	Conseiller municipal
	M. M.	ZÜRCHER	Conseiller municipal
	M. F.	GROSS	Maire
	Mme F.	LAMBERT	Conseillère administrative
	M. W.	LOCHER	Conseiller administratif
	M. N.	BLAGOJEVIC	Secrétaire général
M. M.	FRAGNIERE	Secrétaire général adjoint	
Excusés :	M. D.	GIACOMINI	Conseiller municipal
	Mme G.	SUSIN JOHNSON	Conseillère municipale

Procès-verbal : L. BOISADAM/A. KARAM

Public : 6 personnes

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance 2 juin 2025.
2. Prestation de serment de Mme Ingrid Hunkeler, Mme Maria Anna Hutter et M. Dejan Djuric, en tant que conseillers municipaux suppléants.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Présentation du projet de budget communal 2026.
7. Propositions du Conseil administratif :
 - Délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans.
8. Désignation de la société Berney Associés SA en tant qu'organe de révision de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement.
9. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

M. Wuarin, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h36 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse l'absence de Mme Susin Johnson et de M. Giacomini. En préambule, le Président annonce qu'il a reçu un projet de motion ainsi que deux projets de résolutions et une question écrite.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

- **En l'absence de remarques, le procès-verbal du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

2. Prestation de serment de Mme Ingrid Hunkeler, Mme Maria Anna Hutter et M. Dejan Djuric, en tant que conseillers municipaux suppléants

Le Président invite l'assemblée à se lever.

Prestation de serment de Mme Ingrid Hunkeler.

Le Président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Ingrid Hunkeler répond :

« Je le jure. »

Prestation de serment de Mme Maria Anna Hutter

Le Président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Maria Anna Hutter répond :

« **Je le promets.** »

Prestation de serment de M. Dejan Djuric

Le Président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Dejan Djuric répond :

« **Je le jure.** »

Applaudissements

À la demande de M. Karr, le Président indique que l'entrée en fonction des suppléants est effective dès la prestation de serment.

M. Karr annonce que, M. Giacomini étant excusé, Mme Hunkeler le remplace ce soir.

3. Communications du Bureau

Editions chénoises

Le Président fait circuler des documents reçus de la part de M. Dominique Messerli au sujet des Editions chénoises, d'une part détaillant les missions de celles-ci et d'autre part permettant de commander des livres.

Repas du Conseil municipal

Le Président annonce que le repas du Conseil municipal se déroulera le 25 novembre 2025. Il fait circuler la feuille d'inscription, afin de pouvoir ensuite déterminer le lieu en fonction du nombre de participants.

Liste des présences

Le Président attire l'attention des nouveaux élus sur la liste des présences, qu'ils sont invités à signer quand elle arrivera devant eux.

Planning des séances

Le Président mentionne qu'une conseillère municipale a formulé la demande que le planning des séances soit fourni avec davantage d'anticipation que par le passé. Après vérification, le planning du deuxième semestre devrait pouvoir être transmis dans les prochains jours. L'objectif est de transmettre à l'avenir un planning annuel, plutôt que semestriel, afin que chacun puisse s'organiser au mieux.

Mme Jullier-Sakkal rejoint la séance à 20h41.

Courrier de Mme Borda d'Agua concernant le Centre sportif de Sous-Moulin

Le Président donne lecture d'un courrier reçu de la part de Mme Borda d'Agua concernant le Centre sportif de Sous-Moulin.

Mme la Présidente, Messieurs les Présidents des Conseils municipaux de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex,

Nous tenons à vous faire part de nos vives préoccupations concernant la situation actuelle du centre sportif de Sous-Moulin. Ce lieu essentiel à la vie sportive, aux loisirs et à la cohésion sociale de nos trois communes fait face à des difficultés qui nous inquiètent profondément, en tant qu'usagers réguliers.

Tout d'abord, la fermeture prolongée du restaurant des 3-Communes, depuis plus d'un an, nous prive d'un espace de restauration et de convivialité indispensable. Nous sommes nombreuses et nombreux à fréquenter le CSSM, souvent plusieurs fois par semaine, et l'absence de solution durable pour pallier cette fermeture pèse sur la qualité de notre accueil et sur la dynamique collective qui fait la richesse de ce site.

Ensuite, l'accident survenu le 14 septembre 2024 a marqué toute notre communauté. La condamnation persistante de la porte principale d'accès à la salle omnisports, plus d'un an après les faits, reste pour nous incompréhensible et inacceptable. Cette situation, en plus d'être un rappel douloureux pour les familles et les membres du club sportif touché, entrave notre accès et notre sécurité. Nous attendons une résolution rapide, dans le respect des personnes concernées et de la dignité de tous les usagers.

Face à ces dysfonctionnements, nous sollicitons de votre part des explications claires et publiques sur les raisons de la fermeture du restaurant, ainsi que sur les perspectives de sa réouverture. Nous souhaitons également connaître le calendrier précis pour la remise en état de la porte d'accès à la salle omnisports, afin que cette situation ne se prolonge pas au-delà du raisonnable.

Enfin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir donner lecture in extenso de cette lettre lors de votre prochaine séance plénière respective. Il nous semble en effet primordial que l'ensemble de la population des Trois-Chêne soit informée des démarches engagées pour

répondre à ces préoccupations et que soit dissipé tout sentiment d'immobilisme ou de délaissement. Nous restons convaincus que votre engagement en faveur du bien commun saura apporter des réponses rapides et adaptées.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de nos salutations distinguées.

4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Commission Petite enfance, jeunesse et écoles

Mme Jullier-Sakkal indique que la Commission petite enfance, jeunesse et écoles s'est réunie à deux reprises depuis le début de la législature. Lors de la séance du 27 août 2025, en présence de Mme la Conseillère administrative Florence Lambert et de M. Alexandre Fouchault, responsable du service de la petite enfance, jeunesse et écoles, ce dernier a présenté aux commissaires les différentes missions du service jeunesse de la commune et du bureau de la petite enfance. La commission s'est également réunie le 23 septembre 2025, séance lors de laquelle elle a eu le plaisir de visiter la ludothèque de Chêne-Bougeries, en présence de son nouveau directeur ainsi que de son équipe.

Commission Culture

Mme Déruaz-Lombard mentionne que la Commission culture s'est réunie à deux reprises également. Le 23 juin 2025, la commission a été convoquée pour un changement dans l'ordre des expositions. L'exposition « Passé / présent » du photographe de la commune, M. Giuliani, dans laquelle des photos et des objets mettent en lumière le passé de Chêne-Bougeries en lien avec les réalités d'aujourd'hui, est reportée à l'automne. La partie pédagogique sera assurée par l'équipe d'animation. Quant à l'exposition de printemps, elle sera en relation avec la fresque du Pont-de-Ville, « La Michelinie » (Mme Déruaz-Lombard invite chacun à aller voir cette réalisation, si ce n'est pas déjà fait).

À l'initiative du service culturel, l'auteur de cette fresque, M. Jazi, organisera une exposition avec d'autres graffeurs de la région. Par ailleurs, le service culturel a été présenté à la commission.

Le 22 septembre 2025, la commission a visité les bâtiments dans lesquels des manifestations pourraient se dérouler : le 2 chemin de la Montagne, la salle communale et le Nouveau Vallon. Les nouveaux élus ont pu découvrir ces bâtiments, que les conseillers municipaux réélus ont ainsi eu l'occasion de revoir. Chacun aura désormais la même vision lorsqu'il sera question de ces lieux. Mme Déruaz-Lombard remercie MM. Casoni et Novel pour leur disponibilité et les explications qu'ils ont fournies à la commission sur le fonctionnement de ces lieux.

Commission Nature, environnement et biodiversité

Mme Ruffieux Inani signale en préambule que, le lundi 30 septembre prochain, une commission nature, environnement et biodiversité élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal aura lieu, à propos du plan lumière. Puis, elle indique que la Commission nature, environnement et biodiversité s'est réunie à une reprise. M. Casoni a présenté les projets qui avaient été réalisés lors de la législature précédente. Il a expliqué en outre le fonctionnement de son service et parlé également des projets sur lesquels la commission travaillera lors de cette nouvelle législature,

notamment la gestion d'un projet relatif à la préservation de la petite faune (hérissons, tritons, écureuils) ainsi que la poursuite du projet « + 1'000 arbres à Chêne-Bougeries », qui suit son cours depuis quelques années, avec la plantation de micro-forêts à plusieurs endroits de la commune.

Commission Mobilité et sécurité

M. Schmidt informe l'assemblée que la commission mobilité et sécurité s'est réunie le mardi 9 septembre 2025 en présence de M. le Conseiller administratif William Locher et de M. le Secrétaire général Nikola Blagojevic. Elle a reçu deux invités, Mme Inès Legeret Coulibaly et M. Eric Rogers, du groupement SIS (GSIS) qui ont présenté l'intégration de la Compagnie des sapeurs-pompiers 21 de la commune dans ce groupement. La présentation, relativement détaillée, sera annexée au procès-verbal de ladite séance. Par ailleurs, les commissaires ont profité de cette première séance pour se présenter et pour discuter des questions de sécurité et de sentiment d'insécurité dans la commune, liées à des cambriolages et d'autres incivilités. La commission poursuivra ce travail lors de ses prochaines séances.

Commission Territoire et urbanisme

M. Karr relate que la commission Territoire et urbanisme s'est réunie le 8 septembre dernier en présence de la Conseillère administrative Mme Florence Lambert ainsi que de M. Sébastien Casoni, chef du service territoire, biodiversité, mobilité. Il a été procédé à une présentation du service ainsi que d'un panorama des projets en cours à la date de la commission et d'une perspective sur les projets essentiels des cinq prochaines années, à commencer par le plan directeur cantonal, qui sera revu et nécessitera des adaptations du plan directeur communal en temps voulu.

Commission Bâtiments et infrastructures

M. Grosshans mentionne que la commission Bâtiments et infrastructures s'est réunie le 1^{er} septembre 2025. Les différents projets en cours ont été présentés, d'abord les chantiers les plus avancés :

- Le Village, dont la livraison est prévue fin 2025 / début 2026.
- La rénovation en cours des 60 logements au Pont-de-Ville : les élus ont insisté sur l'importance de limiter les nuisances pour les habitants avec un suivi de proximité assuré par la régie Naef.
- À la rue de Chêne-Bougeries 14-16, des élus ont noté la complexité d'un chantier patrimonial dans une zone d'accès difficile.
- Enfin, concernant l'école du Belvédère, le plus gros chantier de la commune, à CHF 48 millions, les travaux avancent selon le planning. Un problème technique est survenu au niveau de la piscine, mais est en cours de résolution.

Concernant les projets en préparation :

- La maison de la Bessonnette a été présentée ; elle est appelée à devenir un lieu culturel et gastronomique.
- Les études pour la rénovation et l'extension de l'école de Conches, qui visent à répondre aux standards actuels en intégrant les pavillons provisoires dans le bâtiment, explorent différentes variantes dans le but de préserver les espaces extérieurs, comme discuté lors de la précédente législature.

- Dans le quartier Rigaud-Beaumelon, la question des loyers a vivement animé les débats. Plusieurs élus craignent que les locataires modestes ne puissent revenir après rénovation-reconstruction et proposent que des solutions, comme des subventions ciblées, soient étudiées.

Enfin, pour les projets de long terme :

- La maison de la culture et de la musique a suscité des débats sur son ouverture à d'autres activités, comme la danse ou le yoga, et l'inclusion ou non d'une salle du Conseil municipal.
- Concernant Malagnou-Paumièrre, les élus ont rappelé que ce développement doublera la population de Conches, un changement majeur pour la commune. Ce sujet sera suivi pour le moment par la commission Territoire et urbanisme, avant d'être repris dans la commission Bâtiments, dans quelques années, pour la construction du groupe scolaire.

Commission Finances et contrôle de gestion

En tant que président de la commission finances et contrôle de gestion, le Président indique que celle-ci s'est réunie le 4 septembre dernier. Il a été question de l'état des finances communales et de leur évolution au cours des dernières années, ainsi que des projections futures, afin de permettre à tous les membres de la commission d'être au fait de l'état des finances communales et de pouvoir travailler en toute intelligence sur les budgets à venir.

5. Communications du Conseil administratif

Programme de législature du Conseil administratif

Les membres du Conseil administratif se relaient pour en donner lecture.

(M. Florian Gross) Alors que le contexte d'incertitude économique nous y encourage, le Conseil administratif souhaite gérer de manière rigoureuse les moyens à sa disposition, en particulier ses finances publiques.

À titre d'exemple, le projet de budget qui vous sera présenté dans quelques instants et qui sera discuté en commission Finances et contrôle de gestion ces prochaines semaines, a été élaboré selon une approche prudente, tant dans l'évolution du cadre législatif, que dans la maîtrise de la croissance des charges communales, afin de parvenir à un budget équilibré, tout en optimisant les services rendus à nos habitantes et habitants.

Dans ses domaines de compétence, le Conseil administratif s'engage à privilégier une approche collégiale en vue de favoriser la collaboration des différents services communaux afin d'offrir aux habitants de Chêne-Bougeries, quels que soient leur âge et leur catégorie socio-économique, des prestations communales de qualité.

Sous cette législature, l'administration restera attentive tant aux aînés qu'aux familles, au moyen de l'accompagnement administratif des seniors, du subventionnement des places de crèche, comme d'aides complémentaires, d'un parascolaire, dans l'intérêt des enfants....

Plus précisément, le Conseil administratif propose dans le budget présenté ce soir, de signifier son soutien à la parentalité en étendant l'aide exceptionnelle à la garde d'enfants et en augmentant l'offre du parascolaire pendant les vacances.

Pour une partie de la population, la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer une sécurité appropriée sur l'ensemble du territoire communal est devenue aujourd'hui un enjeu. Le Conseil administratif a décidé d'horaires étendus pour la police municipale et du renforcement de la présence d'agents de sécurité en faisant collaborer les corps constitués, les travailleurs sociaux hors murs et des services de sécurité privée. Cela se répercute déjà sur le budget 2026.

(M. William Locher) Sous cette législature toujours, la concertation avec la population sera favorisée, de même que le dialogue avec les membres du Conseil municipal, les groupes politiques, les groupements et associations locales y compris la fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement, sans oublier les autres communes, voisines ou non, avec lesquelles Chêne-Bougeries est engagée au sein du Chênois, du centre sportif de Sous-Moulin, de Trois Chêne Emploi, de l'ORPC Seymaz, des TSHM, etc. Il s'agit aussi de pouvoir développer des relations de confiance avec les Autorités cantonales, auprès desquelles la commune doit notamment porter sa politique en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

Dans les actions de proximité à mener, il reviendra au Conseil administratif de prioriser, avec le Conseil municipal, celles à concrétiser durant cette législature.

Comme dans de nombreuses communes du canton, les infrastructures doivent être en phase avec l'accroissement de la population.

Parmi nos priorités, nous souhaitons doter la commune d'une centralité inscrite dans ses parcs, en offrant à la population des lieux de restauration et des espaces dédiés à la culture, en particulier des salles d'exposition et d'enseignement en réponse, notamment, aux besoins des écoles de musique locales.

Le centre de la commune vit une métamorphose avec l'agrandissement et l'embellissement de l'école de Chêne-Bougeries, la présence d'une crèche modulaire aux abords de la salle communale et de la mairie, du temple et du cimetière, avec l'installation de la Maison de Tara et bientôt la rénovation des bâtiments de l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants et le développement de leurs activités qui jouxtent le parc Stagni.

Il convient donc, aussi, de finaliser le Village et les espaces à rendre publics à l'intérieur comme à l'extérieur de ses bâtiments. Cela ne pourra se faire qu'en partenariat avec les acteurs privés, notamment la CODHA, et la fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement, laquelle a pour but de mettre en priorité à disposition de la population de Chêne-Bougeries des logements confortables à des prix correspondant à ses besoins, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général.

La commune ne se résume bien évidemment pas à cette centralité, et chaque quartier de la commune mérite tout autant notre attention.

La modernisation du quartier Rigaud – Beaumelon, sur la base du compromis trouvé en Commission, avec le souhait de rendre les logements de l'ensemble Beaumelon évolutifs et adaptés aux aînés, mais toujours à des prix correspondant aux besoins des habitants, est un autre projet important de cette législature dans les quartiers.

(Mme Florence Lambert) Tout en contribuant à la richesse de chaque quartier en mettant en valeur leurs espaces paysagers et patrimoniaux comme à la Gradelle, dont l'ensemble est inscrit à l'ISOS, l'implantation d'infrastructures de proximité devrait permettre de répondre à l'augmentation de la population et proposer des activités éducatives, culturelles, sportives et associatives qui favorisent toujours les liens entre les acteurs privés ou associatifs.

Le sport mérite d'être encouragé par le soutien aux clubs chênnois dans une approche intercommunale, mais aussi par des infrastructures légères, libres d'accès sur notre territoire, mais pas seulement dans les préaux des établissements scolaires.

À cet égard, nous nous réjouissons du prochain déménagement de la ludothèque, à proximité de l'école du Belvédère, au chemin Castan, dans une propriété agrémentée d'un jardin. Le Conseil administratif travaille à y implanter d'autres associations en mesure de développer des synergies utiles à l'accueil de la population.

Reste bien évidemment prioritaire, la défense de l'environnement exceptionnel de notre commune par un aménagement durable du territoire qui préserve les espaces propices à la zone villa, respecte la propriété privée et garantisse le libre choix du mode de transport.

Cela devra être redit dans le préavis communal relatif au plan directeur cantonal 2050.

En plus de la continuité du projet « +1000 arbres », il s'agit encore de développer le soutien à la nature et la biodiversité en s'appuyant, à titre d'illustration, sur le plan lumière et de nouvelles mesures pour protéger la petite faune.

Dans le prolongement de ce qui se met en route avec l'élaboration du PLQ Malagnou-Paumièrre dans le secteur de Conches, le Conseil administratif souhaite continuer à agir de manière proactive pour mettre en œuvre son plan directeur communal, en particulier avec ses PLQ et plans de site, mais aussi son plan directeur pour piétons. Favoriser la mobilité douce n'implique toutefois pas que l'on renonce à examiner la possibilité de créer un parking souterrain aux abords de la salle communale. C'est bien la complémentarité des modes de transport qu'il faudra favoriser.

Pour assurer un urbanisme raisonné et qualitatif, dans le respect de la propriété privée et ce en particulier dans la zone 5, la commune entend intervenir au mieux des circonstances que ce soit en tant qu'acteur foncier (PLQ Malagnou-Paumièrre) ou en s'appuyant sur des conventions avec les propriétaires.

En conclusion, le Conseil administratif s'engage, lors de cette législature, à collaborer de manière soutenue, tant en son sein qu'avec le Conseil municipal, les habitantes et habitants de la commune, les instances politiques communales et cantonales dans l'intérêt de la préservation

de notre cadre de vie, de notre patrimoine et de nos habitantes et habitants, toutes catégories incluses.

Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Gross, Maire.

A. CSSM

À la suite de la lecture en début de séance par votre président du courrier de Mme Borda D'Agua, permettez-moi de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Concernant le sas d'entrée du centre sportif, ce dernier est actuellement en commande. Les premiers travaux préparatoires devraient débuter ces prochaines semaines, pour une livraison prévue de l'installation à la mi-novembre, sous réserve d'un éventuel prolongement des délais, lié à la fabrication des verres arrondis.

Ce délai anormalement long pour la simple réparation d'une porte s'explique, d'une part, par le délai de réponse de l'assurance et, d'autre part, par la volonté de mettre en conformité la nouvelle entrée avec les objectifs techniques fonctionnels et de modernisation du site, tels que définis dans le mandat confié à l'atelier d'architecture lauréat du projet d'assainissement énergétique du site. Les remarques des techniciens du CSSM ont en outre également été prises en compte afin de faciliter leur accès aux salles de sport. Enfin, cette nouvelle ouverture répond à une volonté de repenser cet accès afin d'atténuer les traumatismes encore liés à l'accident survenu.

Concernant le restaurant des 3-Communes, le Conseil intercommunal a pris la décision lors de la précédente législature de résilier de manière anticipée le contrat de bail avec la société Chênois Sports Gastro pour la fin du mois de juin 2024, en raison des loyers impayés, mais également du fait que, malgré les conseils et les demandes formulés tant par le Bureau que par des professionnels externes, les dirigeants de cette société sont restés campés sur une position qui ne permettait pas une exploitation viable du restaurant.

À la suite de cette fermeture, le CSSM a mandaté une courtière immobilière spécialisée dans la gestion de biens commerciaux, en particulier la recherche de locataires. Nonobstant ces démarches, aucune solution n'a pu être trouvée, en raison notamment d'une situation tendue sur le marché de la restauration (on le sait par ailleurs avec le Café de la Fontaine qui rencontre les mêmes difficultés pour trouver un repreneur).

La volonté de soutenir d'éventuels repreneurs a été claire et constante notamment par les mesures acceptées par le bureau du centre sportif, telles que l'allègement du cahier des charges, la réduction, voire la suppression temporaire des loyers, l'ouverture au dialogue et à des propositions alternatives. Malgré cela, aucun projet n'a pu aboutir à ce jour.

Ces mesures témoignent d'une réelle compréhension des difficultés que traverse aujourd'hui le secteur de la restauration, ainsi que d'un engagement fort à préserver l'activité sur le site.

À ce jour, trois dossiers de grande qualité, portés par des professionnels aguerris et reconnus, sont attendus pour étude lors du prochain Bureau du CSSM. Outre la présence des personnes qui fréquentent le site, pour certaines de nombreuses fois par semaine, plusieurs championnats sont annoncés, dont le championnat du monde de curling, raison supplémentaire pour ouvrir rapidement le restaurant.

J'espère pouvoir revenir vers vous avec de meilleures nouvelles lors du prochain Conseil intercommunal puis du Conseil municipal.

B. Water Lover Challenge

Chêne-Bougeries a participé hier à la 4^{ème} édition du Water Lover Challenge.

Cette manifestation vise à sensibiliser un large public et mobiliser un maximum de participants à travers le monde, avec l'objectif de collecter plus d'un million de mégots en dix jours, soit entre le 20 et le 30 septembre.

Grâce à la collaboration avec le parascolaire et le PasSage 41, ce sont un peu plus d'une cinquantaine de participants qui ont récolté environ 7250 mégots en deux heures seulement sur tout le territoire communal.

Les participants ont également eu l'occasion de rencontrer le parrain de la manifestation, Noam Yaron, athlète engagé pour l'environnement et parrain de l'action, qui nous a fait l'honneur de venir soutenir notre première participation.

Je tiens à remercier ici toute l'équipe des services extérieurs, pour leur excellent travail d'encadrement des bénévoles qui ont participé à l'opération et pour la collation qui a été offerte aux enfants et aux adultes par M. Novel, ainsi que de l'équipe de la communication qui a organisé cette manifestation sans oublier Mme Lambert, Conseillère administrative, et Mme Ruffieux-Inani, présidente de la commission nature, environnement et biodiversité, qui ont également participé au succès de cette première édition.

C. Finances et contrôle de gestion

Enfin, concernant le dicastère finances et contrôle de gestion, j'aurais l'occasion de vous présenter dans quelques instants le projet de budget 2026 du Conseil administratif.

Le Président passe la parole à M. William Locher, Conseiller administratif.

A. Bâtiments et infrastructures

Villaret 6

Les deux tiny houses ainsi que l'ancienne maison du pasteur, sises au chemin du Villaret 6, ont été mises à disposition de la régie Naef dans le cadre des rocades d'appartements nécessaires au bon déroulement des travaux de rénovation en cours aux numéros 11, 13 et 15 du chemin du Pont-de-Ville.

Concours d'architecture pour une maison de la culture et de la musique

Notre Conseil travaille, avec le Studio Alberto Figuccio, lauréat du concours pour la construction de la maison de la culture et de la musique sur le bas de la parcelle de la Bessonnette, sur le chiffrage du crédit d'étude nécessaire. Celui-ci vous sera présenté au cours du premier trimestre 2026.

B. Sécurité

La police municipale a étendu ses horaires à la suite du recrutement de collaborateurs complémentaires.

Les horaires sont, depuis le 1^{er} septembre, étendus jusqu'à 19h00 en semaine et jusqu'à 22h00 le weekend l'hiver, respectivement 24h00 en été. En outre, la commune examine la possibilité de renforcer la présence sur le terrain en soirée avec la société de sécurité mandatée à la suite d'un appel d'offres.

À noter que la présence en soirée a déjà été appliquée, lorsque possible, durant les mois de juillet et août 2025.

C. Feu

Faisant suite aux démarches administratives de cet été nécessaires à l'intégration des sapeurs-pompier volontaires (SPV) au groupement SIS (GSIC) à partir du mois de janvier 2026, notre Exécutif a formellement signé les deux conventions y relatives le 22 septembre dernier. Pour rappel, l'intégration des SPV au GSIS permettra :

- Un renforcement durable des moyens humains et techniques à disposition ;
- Un meilleur accès à des formations et à un encadrement professionnel ;
- Une coordination intercommunale améliorée en cas d'urgence ;
- Une valorisation du volontariat effectué par les habitants de la commune.

Le Président passe la parole à Mme Lambert, Conseillère administrative.

A. Territoire

Conformément à l'accord signé en mars 2025, la première séance de l'instance stratégique décisionnelle du projet de PLQ Malagnou-Paumièr s'est tenue le 28 août 2025 sous la responsabilité de M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'Office de l'urbanisme, et en présence des différents propriétaires des parcelles concernées. La Commune était assistée par M. Yannos Ioannides du Comptoir immobilier. Mme Magali Dubey m'a également accompagnée à cette séance au cours de laquelle les demandes de la Commune et des propriétaires ont été bien reçues par M. Ferretti. Les demandes consistaient, d'une part, à mettre en place un binôme OU - Commune pour piloter le groupe de travail et, d'autre part, à retenir un processus d'avant-projet de PLQ sous forme de mandats d'étude parallèles (MEP SIA 143), avec un appel à assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'organisation des MEP. Ces demandes sont maintenant à confirmer lors de la formalisation de l'accord de projet. La

prochaine séance du groupe de travail a été fixée au 4 novembre 2025. Il y sera question du planning et du budget prévisionnels.

Comme exposé en commission territoire et urbanisme le 8 septembre 2025, le Conseil d'État a confirmé par courrier reçu le 3 septembre 2025 sa décision de renoncer à exercer son droit de préemption dans le cadre d'une transaction portant sur une vente à terme de la parcelle n° 306, située chemin de-Verrey 10. Le Conseil administratif a renoncé à son tour à exercer le droit de préemption communal et préféré engager une démarche contractuelle avec les futurs acquéreurs. L'objectif de cette stratégie est d'assurer l'intégration des intérêts de la Commune au futur projet en termes densité contenue, mais aussi de mobilité (accès à la voie verte), de mise à disposition de logements pour les communiens et d'affectation d'intérêt général. Pour les acquéreurs, le développement de la parcelle 306 nécessitera l'élaboration d'un PLQ, lequel était déjà inscrit dans le plan directeur communal 2035 à un horizon proche

Par ailleurs, une séance avec M. Sylvain Ferretti, directeur de l'Office de l'Urbanisme, est prévue en ma présence le 6 octobre. Différents dossiers seront portés par la Commune qui a sollicité cet entretien. De même, avec le Service, nous avons déjà rencontré M. Patrick Mollard, directeur du Service des Monuments et des sites, les plans de site de Grange-Falquet et de l'Ermitage faisant partie des projets pour lesquels la Commune est engagée. Il est prévu de le recevoir en commission Territoire, si le président de celle-ci le veut bien, et de poursuivre les échanges avec son Service.

B. Petite enfance, jeunesse et écoles

Bureau de la petite enfance (BuPE)

Cette rentrée, 80 enfants ont obtenu une place en crèche et 22 une place au jardin d'enfants.

Au 3 septembre 2025, la liste d'attente de notre BuPE comptait 147 dossiers :

- dont 3 pour le jardin d'enfants uniquement
- dont 20 pour la crèche et le jardin d'enfants
- dont 144 pour la crèche uniquement

Au total, 320 enfants fréquentent les institutions communales à la rentrée 2025 :

- EVE Nouveau-Prieuré : 63 places, 77 enfants, soit un taux d'occupation de 97,30 %
- EVE Jean-Jacques Rigaud : 36 places, 39 enfants, soit un taux d'occupation de 92,77 %
- EVE Challendin : 52 places, 72 enfants, soit un taux d'occupation de 98 %
- EVE Vallon : 48 places, 62 enfants, soit un taux d'occupation de 94,90 %
- EVE La Maternelle : 25 places, 26 enfants, soit un taux d'occupation de 94,50 % (le pourvoi de 1 place à 60 % est en cours), soit un taux d'occupation de 94,50 %
- Jardin d'enfants Le Petit Manège : 28 places le matin, 22 l'après-midi, 52 enfants

La situation reste néanmoins compliquée pour certaines familles, aussi le Conseil administratif a décidé de reconduire l'aide exceptionnelle transitoire dans le budget 2026 en diminuant le délai d'attente réglementaire pour l'obtenir.

Écoles

L'école de la Gradelle accueille 271 élèves (262 en 2024-2025) répartis en 13 classes (12 l'an dernier). L'école n'a plus de classes supplémentaires. L'école du Belvédère, par ailleurs en plein chantier, compte quant à elle 243 élèves (231 en 2024-2025) répartis en 12 classes (11 l'an dernier). L'école de Chêne-Bougeries, récemment agrandie, compte 359 élèves (348 en 2024-2025) et 17 classes (16 l'an dernier). Enfin, l'école de Conches enregistre 155 élèves (160 en 2024-2025), soit une légère baisse, et passe de 8 à 7 classes. Au total, les effectifs scolaires atteignent 1'028 élèves (contre 1'001 en 2024-2025).

La rentrée a également eu lieu pour les instances participatives ce lundi 22 septembre à l'école de Chêne-Bougeries. Mme Borcard-Bovet en charge des manifestations et M. Gallego pour le Service des bâtiments étaient présents. Le principal sujet d'attention a concerné la Fête des promotions. Sachez qu'une réflexion vient de s'engager pour répondre aux défis que pose l'augmentation chaque année du nombre d'élèves sur la Commune. Cette réflexion pourrait amener à retenir des promotions réparties sur deux jours, à savoir le jeudi et le vendredi précédant les vacances.

Je vous en informe car il convient d'être prudent dans le cadre de l'élaboration du calendrier, auquel procède le Bureau actuellement, même si l'issue de cette réflexion n'est pas encore connue.

Jeunesse

Du 11 au 15 août, s'est déroulée la 8^{ème} édition du festival Deschênés, organisée conjointement avec la commune de Cologny et en partenariat avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Le festival a accueilli pas moins de 208 enfants (75% venaient de Chêne-Bougeries, 25% de Cologny), tous les jours de 14h00 à 18h00, encadrés par 20 moniteurs.

Une température caniculaire (plus de 35°) n'a pas empêché les enfants de déambuler dans le parc Stagni, à la découverte d'activités favorisant le mouvement et la créativité, dans un esprit ludique, récréatif et passionnant :

- Jeux d'animation ludique animés par La Ludothèque de Chêne-Bougeries,
- Ateliers scientifiques proposés par le Mouvement de la jeunesse de Suisse romande (MJSR- Animascience),
- Mur de grimpe, parcours accrobranche avec tyrolienne, « Benjee quatre » et surf mécanique comme attractions,
- Découverte de l'équilibre et de la Slackline et de l'art du cirque avec Cirquenêne.
- Initiation musicale avec La Lyre de Chêne-Bougeries,
- Création de marionnettes avec l'association « compagnie Pataclowns », atelier Lego, clown accordéoniste, bien-être et Zumba.

Il est également important de rappeler que, depuis deux ans, nous offrons la possibilité aux enfants en situation de handicap d'intégrer le festival, à travers le fonds FINC qui met à disposition un moniteur formé à la prise en charge d'un enfant à besoin spécifique. Grâce à ce fonds, nous avons accueilli cette année une jeune fille de 5 ans qui a pu partager un lieu de vie et des activités avec des pairs du même âge, au grand bonheur de ses parents.

Le festival est également un dispositif d'insertion professionnelle qui a permis à 20 jeunes de s'impliquer et de nous soutenir dans l'organisation de tous les jours (stages XP).

Cette 8^{ème} édition s'est clôturée par un apéritif offert aux familles, au rythme d'un concert produit par le groupe Wen-Official.

Un bilan réjouissant, un festival incontournable attendu par les enfants et parents. Rendez-vous à l'année prochaine et, dans l'immédiat, un grand merci à nos Services, en particulier à Mme Isabelle Vesin, coordinatrice pour ce festival, à Alexandre Fouchault, et au Service des parcs et promenades !

C. Social

Le 15 septembre, 192 personnes étaient inscrites à la traditionnelle sortie proposée par le Service social aux seniors de la Commune pour visiter, par petits groupes, l'Abbatiale de Payerne, chef d'œuvre d'art roman, parmi les plus vastes de Suisse. Classé monument historique, l'édifice a été restauré et transformé en musée consacré à l'histoire et à l'architecture de l'abbatiale. La journée s'est prolongée au restaurant de la Tène au bord du lac de Neuchâtel. Nouveauté cette année, des jeunes de la commune, encadrés par un TSHM, ont pris la responsabilité des cars, ce qui leur a permis de tisser des liens avec leurs aînés. 149 personnes inscrites participeront à la seconde sortie, selon le même programme, le 29 septembre, soit lundi prochain. Des courriers parviennent à la commune, pour la remercier de cette manifestation – mes propres remerciements vont à Mme Marion Garcia Bedetti qui avait choisi le lieu et organisé cette traditionnelle sortie.

Comme vous le savez probablement, chaque Commune doit assurer un service de consultation sociale à l'attention des personnes âgées vivant à domicile sur son territoire. Pour répondre aux obligations liées aux modifications de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1) et à l'entrée en vigueur de son règlement d'application (RPSPA-LRT-1), la Commune de Chêne-Bougeries a signé en 2023 un contrat de prestation avec la Fondation Pro Senectute Genève. Cette convention laisse aux bénéficiaires la possibilité de pouvoir choisir entre le service de la consultation sociale de leur commune ou celle de Pro Senectute Genève. La consultation sociale individuelle est gratuite pour les bénéficiaires. En revanche, une prise en charge communale est prévue sur la base du coût résiduel des prestations de consultation sociale subventionnées par la Confédération. Le jeudi 18 septembre, la nouvelle direction de Pro Senectute est venue se présenter en Mairie et exposer le changement de tarif de la consultation sociale. Ce changement de tarif est déjà intégré dans le budget qui vous sera présenté ce soir.

D. Culture

Nos Concerts au Parc des 2, 3, 4 et 5 juillet ont rencontré, comme chaque année, un franc succès. Le public était au rendez-vous. La météo favorable y a certainement contribué puisque aucune représentation n'a dû être déplacée dans la salle communale. Cela a aussi été l'occasion pour les jeunes encadrés par les TSHM de proposer des collations et de financer ainsi un voyage au Sénégal.

Plongeant dans l'univers andalou, la saison culturelle a repris avec une création inspirée de l'Amour sorcier de Manuel de Falla, revisitée en formation de chambre aux couleurs jazz et flamenco. Une résidence qui a séduit. Un buffet ibérique de M. Patrice Novel a impressionné les spectateurs qui ont prolongé leur présence dans la salle communale.

Cet après-midi, à la salle communale toujours, une représentation scolaire « La revanche d'Hicotéa » a été donnée pour les élèves de 1P à 4P. Deux classes sont restées pour échanger avec les artistes et se risquer à quelques photos de groupe avec eux.

Les événements à venir

Nouvelle proposition sur les Trois-Chêne, l'Association Musica Chêne qui vise à organiser des concerts de musique au temple de Chêne-Bougeries, au Centre paroissial protestant de Chêne-Bourg, ainsi que dans divers lieux des Trois-Chêne présente son premier festival sous le nom « Les claviers se déChênent ». Ce festival proposera du 3 au 12 octobre différents concerts, des visites et des activités familles en particulier un ciné-concert Buster Keaton au Collège Claparède. À signaler que le concert du 10 octobre, prévu à la salle communale pour fêter les dix ans de l'Orchestre Buissonnier, est intégré dans cette programmation, bien qu'hors abonnement. Pour mémoire, Anthony Fournier dirigera la suite du Lac des cygnes de Tchaïkovski, la Rhapsody in Blue de Gershwin avec le pianiste Maxime Alberti, et l'Oiseau de feu de Stravinsky. Une rencontre avec mes confrères pour réfléchir aux opportunités de rapprochement culturel des Communes des Trois-Chêne est agendée au 1^{er} octobre.

Sur Chêne-Bougeries, pour sa traditionnelle exposition interactive d'automne, Martin Engler revient à l'Espace Nouveau Vallon avec des œuvres également créées sous sa houlette par des artistes venus de Zanzibar, de Tunisie, de Cuba, des Philippines et de Suisse, afin de montrer l'importance de l'éducation, la joie de vivre de l'enfant dans le sport, l'équilibre, la créativité et la passion dans leur vie. Le bénéfice des ventes sera reversé à l'association Cintio Vithier de la Havane ainsi qu'au workshop fondé en 2018 à Bacolod, aux Philippines, pour encourager la créativité des enfants défavorisés.

Accessible dès 4 ans, mais conseillé pour des publics de tout âge, Le Monde des enfants by Engler & Friends prend une dimension participative grâce aux animations quotidiennes et aux ateliers menés par Martin Engler tous les jours d'ouverture à 16h, cela sans réservation préalable et compris dans le prix d'entrée de CHF 3.-. Au-delà de ces temps d'animation, Martin Engler sera présent du 4 au 19 octobre les mercredis, samedis-dimanches de 15h à 18h, et du 20 au 26 octobre, tous les jours de 15h à 18h. À noter que comme de coutume, les journées sont réservées aux visites scolaires animées par notre fidèle équipe d'animation.

Vous êtes tous invités à venir le jeudi 2 octobre, à 18h30, au vernissage de cette exposition d'automne en présence de l'artiste commissaire, mais aussi de la présence active et exceptionnelle de Jean-Philippe Rapp, alors que le duo Ben & Barno s'exprimera en musique.

La cérémonie du Mérite chênais et l'accueil des nouveaux naturalisés se tiendra à la salle communale le mardi 7 octobre dès 18h 15. Récipiendaire 2025, M. André Gazut, habitant de la Commune, a incarné une forme de résistance éthique et pacifique à travers ses reportages pour la Télévision suisse romande, ses documentaires engagés notamment pour Temps présent, et ses prises de position personnelles. M. Eric Burnand, ancien journaliste à la RTS, un des producteurs de Temps Présent, viendra évoquer le parcours du méritant. La commission Culture doit penser à attribuer le prix du méritant 2026. Vous pouvez lui transmettre vos propositions.

Grâce à une programmation de dernière minute, dans le cadre de la fête du Théâtre, le Théâtre du Grütli présentera une pièce de sa saison : Antigone à la nuit d'après Sophocle avec Françoise Boillat et sur une musique d'Elie Zoé. On peut se réjouir que cette tragédie intemporelle jouée une fois par mois, devant sept « arbres remarquables », ait pu être accueillie

au parc Stagni ou Sismondi (l'équipe est actuellement en repérage) le 12 octobre, date de la première des sept représentations hors les murs.

Enfin, et je m'arrêterai là, Stéphanie Palazzo, auteure-compositrice interprète et pianiste genevoise, Alex Lodo, chanteur et guitariste, et Giacomo Grandi, violoncelliste, vous convieront à un voyage musical aux sonorités pop folk. La Nouvelle Saison, c'est le titre qu'ils ont choisi, sera proposée le 16 octobre à la salle communale. N'oubliez pas qu'il y aura les collations de M. Patrice Novel comprises dans cette formule !

6. Présentation du projet de budget communal 2026

M. Gross procède à la présentation du projet de budget 2026, laquelle s'affiche aux écrans et sera transmise, comme à l'accoutumée, aux membres du Conseil municipal avec la convocation à la commission finances et contrôle de gestion élargie.

1. Orientations budgétaires 2026

Concernant les charges du personnel (nature 30), le Conseil administratif évalue en général le taux de l'allocation de vie chère pour les collaborateurs. Celle-ci est fixée à 1% dans le projet de budget. C'est toutefois le taux qui sera confirmé par la CAP au mois de décembre qui sera appliqué pour l'année à venir. Aujourd'hui, les prévisions sont plutôt de l'ordre de 0,5%, mais le Conseil administratif souhaite garder une marge suffisante pour adapter le montant, le cas échéant. Par ailleurs, la création de deux nouveaux EPT est proposée, l'un dans la police et l'autre au service des routes.

Pour ce qui est des charges de biens, services et autres charges d'exploitation (nature 31), le Conseil administratif prévoit la poursuite de l'entretien des bâtiments administratifs. Il en va de même pour l'entretien des bâtiments du patrimoine financier (charges financières, nature 34).

Un des points importants du budget 2026 concerne le projet de loi relatif au transfert des charges de la péréquation intercantonale sur les communes. Ce transfert de charges se solde, pour la commune de Chêne-Bougeries, par un montant de CHF 6'419'328 qui viendra grossir grandement ses charges de transferts (nature 36). Par ailleurs, le Conseil administratif souhaite poursuivre les subventions accordées aux ménages, tant dans la rénovation thermique que la mobilité douce ou la biodiversité.

Concernant les charges extraordinaires (nature 38), le Conseil administratif propose, comme les années précédentes, un amortissement complémentaire du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) 2024.

Enfin, les revenus fiscaux (nature 40) présentent une augmentation d'environ 1% par rapport au budget 2025.

2. Comparatif des budgets

2.1 Comparatif des budgets 2025 et 2026

Compte tenu de la charge de transfert supplémentaire évoquée ci-dessus, les charges au budget 2026 se montent à CHF 90'331'744, soit un écart de CHF 6'136'397 par rapport au budget 2025. Le montant des recettes, à CHF 91'308'862, est pratiquement le même qu'au budget 2025. À ce jour, le résultat est estimé à CHF 977'118. Entre le projet de budget présenté ce soir, celui qui sera présenté en commission Finances et le budget final adopté par le Conseil municipal en

novembre, ces chiffres peuvent encore varier, en raison de petites adaptations à la suite des retours d'institutions externes, mais aussi en fonction des orientations que le Conseil municipal retiendra ou non, et des ajouts ou modifications qu'il effectuera.

2.2 Budget par nature « charges »

Les charges de personnel passent de CHF 14'734'351 au budget 2025 à CHF 15'142'781 au budget 2026, en raison de l'allocation de vie chère, de la prise en compte des annuités du personnel et de la création de deux nouveaux ETP.

Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation, à CHF 13'798'735, diminuent légèrement par rapport au budget 2025 (-3%). L'amortissement du patrimoine administratif diminue également (-9%). Les charges de transfert, elles, bondissent de CHF 43'500'000 à CHF 50'000'000. Force est de constater que plus de 50% du budget 2026 est destiné directement à d'autres instances que la commune. Le montant des amortissements des subventions d'investissements est le même qu'en 2025 (CHF 86'091). Quant aux charges extraordinaires (CHF 2'389'516), notamment l'amortissement du FIDU, elles augmentent de 13% par rapport au budget 2025.

2.3 Charges légales incompressibles

M. Gross détaille les charges légales incompressibles. La péréquation financière (péréquation intercommunale et transfert de charges dans le cadre de la péréquation intercantonale) représente CHF 25'357'025 au budget 2026. Le parascolaire se monte à CHF 4'127'986, soit une augmentation de 3,2% qui s'explique notamment par la mise en place des horaires étendus pour les vacances. La gestion des quatre espaces de vie enfantine (EVE) correspond à un montant total de subventions de CHF 7'102'485 (en augmentation pour les EVE Rigaud et Vallon, en légère diminution pour l'EVE Challendin et stable pour l'EVE Nouveau Prieuré). Les variations d'année en année s'expliquent en particulier par l'évolution du nombre d'enfants accueillis. Le montant relatif au centre sportif de Sous-Moulin augmente légèrement, pour passer à CHF 1'734'952, soit + 4,46%. Les charges pour le groupement SIS augmentent de 9,35%. La FAS'e augmente également, de 20%, tout comme le SIACG (+ 17,78%). M. Gross explique que, du fait du mécanisme péréquatif intercommunal et de la bonne situation financière de la commune de Chêne-Bougeries, celle-ci est sollicitée pour une part plus importante dans la péréquation intercommunale. L'ORPC Seymaz passe à CHF 219'445 (- 6,76%), en raison notamment du départ à la retraite d'une personne.

Enfin, la cotisation de l'ACG reste pratiquement stable (CHF 65'500 au budget 2026, contre CHF 63'500 au budget 2025).

2.4 Budget par nature « revenus » et résultat

M. Gross le mentionnait plus tôt, une augmentation des revenus fiscaux d'environ 1% est projetée. À noter que les revenus financiers diminuent, en raison de la baisse des taux d'intérêts sur les marchés. Les placements de la commune de Chêne-Bougeries ne rapportent plus rien – du reste, le Conseil administratif les a arrêtés. Quant aux revenus de transfert, ils augmentent de 17%, avec un impact toutefois limité sur le budget puisque l'écart n'est pas particulièrement significatif (CHF 687'000 au budget 2025, CHF 807'000 au budget 2026).

3. Évolution

3.1 *Évolution des charges-revenus*

En comparaison aux comptes 2023 et 2024, les charges ont fortement augmenté, principalement en raison de la péréquation intercommunale. En 2026, le budget, entre les charges projetées et les revenus estimés, est pratiquement à l'équilibre.

3.2 *Graphique de comparaison charges*

Les charges de transfert composent la majeure partie du budget. Viennent ensuite les charges du personnel, puis les charges de bien, services et aux charges d'exploitation. Les amortissements sont presque stables (environ CHF 6 millions actuellement).

3.3 *Graphique de comparaison revenus*

Sans surprise, les revenus fiscaux composent la grande majorité des recettes attendues, suivis par les revenus financiers pour un peu plus de CHF 4 millions.

4. Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements planifiés diminuent légèrement par rapport au budget 2025, passant de CHF 6'500'000 à CHF 6'000'000 en 2026.

5. Fiscalité

5.1 *Estimations fiscales*

Pour les personnes physiques, les estimations fiscales, qui se montaient à CHF 82'294'064 en 2025, se situent à CHF 83'264'442 au budget 2026. Les recettes fiscales des personnes morales diminuent d'environ CHF 400'000 par rapport au budget 2025.

5.2 *Structure des principales recettes fiscales*

M. Gross fait remarquer que les recettes fiscales sont principalement composées des recettes fiscales des personnes physiques, celles des personnes morales représentant quelques pourcents de la totalité. Quant au Fonds de péréquation, la commune de Chêne-Bougeries n'en perçoit malheureusement rien.

5.3 *Personnes physiques – évolution du centime*

Pour 2026, le léger écart entre la prévision de l'AFC (CHF 2'551'783) et le montant budgétisé (CHF 2'602'014) s'explique par le fait que le Conseil administratif a décidé de retenir un montant qui se rapproche davantage du montant rentré en 2024.

5.4 *Personnes morales – évolution du centime*

Pour les personnes morales, le montant budgétisé est parfaitement calqué sur la prévision de l'AFC puisque la commune, comme l'AFC, n'a aucune visibilité sur les recettes des personnes morales.

6. Procédure d'adoption du budget 2026

M. Gross aborde pour terminer la procédure d'adoption du budget 2026, telle que le Conseil administratif la propose, mais qui sera peut-être modifiée à la suite de la discussion que le Conseil municipal aura ce soir sur la résolution qui a été déposée (cf. point 9.2 ci-dessous). Il est prévu une commission des Finances le 9 octobre, qui sera élargie à l'ensemble du Conseil municipal et qui discutera uniquement du budget. Le 6 novembre, la commission Finances discutera du budget ainsi que du plan financier quadriennal, et rendra un préavis sur le budget 2026. Le vote du Conseil municipal devrait avoir lieu lors de la séance du 27 novembre prochain.

7. Propositions du Conseil administratif :

- **Délégation de compétences au Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans**

Présentation

Le Président passe la parole à M. Gross, Maire.

M. Gross indique que cette délégation de compétences, qui est demandée en début de législature pour la durée de la législature, résulte d'une incohérence dans le processus législatif, lequel charge le Conseil administratif de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers de moins de 25 ans, tandis que le Conseil municipal préavisie les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans. Lors de la précédente législature, le Conseil administratif a accordé la naturalisation à 254 personnes de plus de 25 ans et 276 personnes de moins de 25 ans, sachant que le Conseil municipal lui avait délégué cette compétence. Cela correspond à une dizaine de dossiers traités chaque mois par le Conseil administratif. Cette délégation de compétences ne comporte pas de véritable enjeu politique : le Conseil administratif lit les dossiers transmis, vérifie que les personnes habitent bien à Chêne-Bougeries et, si tel est le cas et que le dossier ne laisse apparaître aucun problème, préavisie favorablement la requête.

Par conséquent, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à continuer sur cette voie, en acceptant la délégation de compétences.

Discussion

Le Président ouvre la discussion.

Dans le cadre de ses activités professionnelles, Mme Sommer s'est occupée de nombreux dossiers de naturalisation qui étaient contestés. Le préavis de la commune se situe à la marge. Ce sont souvent les questions financières (surendettement, aide sociale) ou par exemple un mariage blanc qui sont mis en avant. Le dossier est tellement fourni lorsque la décision est contestée que le Conseil municipal ne risque rien en déléguant cette compétence au Conseil administratif. Le SEM et, surtout, l'administration cantonale s'assurent, par un examen très attentif, que toutes les conditions sont bien réunies pour accorder la naturalisation. Comme le disait M. Gross, cette délégation ne comporte aucun enjeu politique.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la proposition et procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la décision suivante :

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE
COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR PRÉAVISER LES
DEMANDES DE NATURALISATION D'ÉTRANGERS DE PLUS DE 25 ANS

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans prévues à l'article 30A, alinéa 1, lettre g) de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

vu la teneur de l'article 30A, alinéa 1, lettre g) de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

conformément à la loi sur le droit de cité genevois (LDCG) du 2 mars 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2025-2030.

**8. Désignation de la société Berney Associés SA en tant qu'organe de révision de la
Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement**

Le Président passe la parole à M. William Locher, Conseiller administratif.

M. William Locher relève en préambule que, comme pour le point précédent, il s'agit ici d'une sorte de formalité. Les statuts de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement indiquent que le Conseil municipal, soit l'organe de contrôle de la Fondation, doit désigner l'organe de révision. Le précédent réviseur ayant effectué le nombre maximum de mandats autorisés par la loi, il a fallu en changer. Le Conseil de fondation a procédé à un vote pour désigner le nouveau réviseur proposé au Conseil municipal, soit la société Berney Associés SA.

En tant que président de la commission Finances et contrôle de gestion, le Président indique que celle-ci a préavisier favorablement à l'unanimité la désignation de la société Berney Associés SA en tant qu'organise de révision de la Fondation.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la résolution et procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la résolution suivante :

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE BERNEY ASSOCIÉS SA EN TANT
QU'ORGANE DE CONTRÔLE DE LA FONDATION COMMUNALE DE CHÊNE-
BOUGERIES POUR LE LOGEMENT

Vu l'article 21 des statuts de la Fondation communale de Chêne-Bougeries pour le logement,
vu le préavis favorable de la Commission Finances et contrôle de gestion du 4 septembre 2025,
le Conseil municipal,

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

désigne la société fiduciaire Berney Associés SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondation communale de de Chêne-Bougeries pour le logement.

9. Motions, questions (écrites ou orales), propositions individuelles et information

9.1 Motion des Verts de Chêne-Bougeries « Afin que la commune de Chêne-Bougeries signe la déclaration des villes sur la situation humanitaire à Gaza »

Le Président passe la parole aux auteurs de la motion.

La motion ayant été transmise au Conseil municipal ce jour, Mme Ruffieux Inani en donne lecture, pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de la lire.

MOTION AFIN QUE LA COMMUNE DE CHÊNE.BOUGERIES SIGNE LA
DECLARATION DES VILLES SUR LA SITUATION HUMANITAIRE A GAZA

Vu l'art. 32 du règlement du Conseil municipal du 11 mai 2017

Sur proposition du groupe des Verts de Chêne-Bougeries,

Exposé des motifs :

Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis le mois d'octobre 2023, nous nous sentons tous démunis par rapport à la violence du conflit en Palestine, Si nous condamnons fermement l'horreur de l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023, nous condamnons également l'horreur de la situation à laquelle font face les civils de Gaza et de la Cisjordanie. Ainsi, nous voyons jour après jour depuis 23 mois, les souffrances immenses infligées à la population palestinienne, qui se trouve dans une situation humanitaire catastrophique. Depuis quelques mois, la situation s'est encore fortement aggravée avec le blocus humanitaire total. Nous relevons cependant que nos autorités fédérales restent étrangement silencieuses.

Par la signature de la déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza initiée en mai de cette année, et déjà signée par 87 villes suisses, il est demandé au Conseil Fédéral de dénoncer les violations commises, d'appeler au respect du droit international et de s'engager pour le rétablissement complet et sans entraves de l'aide humanitaire, un cessez-

le-feu immédiat ainsi que pour la libération des otages. Il est également demandé à la Suisse de s'engager à la fois sur le plan humanitaire et diplomatique en faveur d'une solution politique pacifiée.

Par ces motifs, et au vu de l'engagement humanitaire reconnu de Chêne-Bougeries au fil de son histoire, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signer la Déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza du 21 mai 2025, annexée à la présente motion.

Discussion

Mme Ruffieux Inani rappelle que la Suisse est signataire depuis octobre 1950 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en tant de guerres. La situation de famine a été reconnue officiellement par l'ONU le 22 août de cette année. La Commission d'enquête internationale confirmait, le 17 septembre dernier, par un rapport se basant sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, reconnu par la Suisse en décembre 2000, que quatre des cinq critères de cette convention sont remplis, alors qu'un seul suffirait à reconnaître cet état.

Enfin, Mme Ruffieux Inani rappelle que 83 % des personnes tuées sont des civils, en grande partie des enfants.

M. Dupré La Tour s'exprime à titre personnel. Il est interpellé par cette motion de dernière minute, déposée en catimini, qui empêche toute discussion sereine en amont. Comme probablement la plupart d'entre eux, il est profondément bouleversé par ce qui se passe dans cette région du monde, à la fois par les massacres du 7 octobre que par cette terrible guerre à Gaza qui fait souffrir tant de personnes. Qui, dans cette salle qui contient un certain nombre de collègues juristes, peut être contre l'application du droit humanitaire et international ? Qui peut ne pas être profondément, dans son être, submergé par la tristesse, par le regard vide d'un enfant de Gaza ou d'ailleurs ? Probablement personne.

M. Dupré La Tour ne s'étendra pas sur le fond, et pourtant il invite ce soir tous ses collègues du Conseil municipal à voter contre cette motion, à dissocier le fond du sujet de la motion. Mais contre quoi exactement ? Tout d'abord, contre une diversion inutile dans le contexte du Conseil municipal. Celui-ci ne doit pas devenir le déversoir de tous les sujets internationaux et de société. Une prise de position ou d'indignation du citoyen sur une situation conflictuelle dramatique ou choquante pour les populations civiles est compréhensible et légitime, mais ce n'est pas le lieu ici. Elle doit s'exprimer dans d'autres instances, lieux et canaux de communication plus appropriés pour s'exprimer efficacement sur ces sujets (partis, associations, instances cantonales et fédérales, manifestations, etc.). Par ailleurs, ajouter des discussions passionnées sur des sujets internationaux ne ferait que rallonger les séances du Conseil municipal, déjà bien chargées. Pour être juste, il faudrait ne pas se prononcer uniquement sur un seul sujet médiatique, mais sur un florilège des souffrances de ce monde. M. Dupré La Tour n'en citera que quelques-unes : le Soudan, l'Ukraine, les régions du Xinjiang, du Tibet, le Cachemire, les Rohingyas en Birmanie, tous les chrétiens persécutés dans le monde, la guerre civile en République démocratique du Congo, les migrants en Méditerranée. On peut aussi évoquer les sujets sociaux : l'accès aux médicaments des pays les plus pauvres, la grande pauvreté, les violences faites aux femmes, etc. Bref, le Conseil municipal l'a compris, c'est l'engrenage, on ouvre la boîte de Pandore des hélas toujours trop nombreuses souffrances humaines. Le Conseil municipal n'a pas les ressources pour traiter tous ces sujets.

Deuxièmement, M. Dupré La Tour est contre une prise de position illégitime. La paisible commune de Chêne-Bougeries n'a pas un rayonnement international ou social lui permettant de s'attribuer une quelconque légitimité sur ces sujets. Elle ne peut pas se comparer à Genève ou Lausanne. La tradition humanitaire de Chêne-Bougeries honore la commune, mais celle-ci n'a pas pour vocation de peser sur les enjeux internationaux. Les autres communes de Suisse font ce que bon leur semble, mais personne ne s'attend à ce que le Conseil municipal de Chêne-Bougeries s'exprime sur ce sujet sans rapport avec la commune et complètement en dehors du champ de ses compétences. Les membres du Conseil municipal n'ont pas été élus pour faire de la politique internationale. Qu'on laisse autant que possible la commune à l'écart des tumultes de ce monde. Troisièmement, M. Dupré La Tour est contre la spirale incontrôlée de la division. En effet, cette motion risque fortement de diviser inutilement à la fois le Conseil municipal et les communiens de diverses origines sur un sujet sans aucun rapport avec la commune et sans aucun bénéfice attendu pour les communiens. Bien au contraire, certains communiens en désaccord avec une prise de position du Conseil municipal sur un sujet parfois émotionnel pourraient protester, voire décider de quitter la commune, ce qui impacterait directement la qualité des rapports sociaux, sans parler de l'impact potentiel sur ses recettes fiscales et sa capacité à mener des projets au bénéfice de l'ensemble des communiens. Il s'agit d'une spirale de la division parce que cette motion n'est probablement qu'un début de volonté cachée de politisation à outrance de la commune. L'adoption d'une motion légitimerait l'adoption d'autres actions, par exemple sous l'angle culturel (pourquoi ne pas organiser une conférence d'un orateur neutre, une exposition photo chargée politiquement par des artistes engagés, pourquoi ne pas arborer des drapeaux sur la façade de la commune, comme on peut en voir sur le pont du Mont-Blanc). C'est la ficelle bien connue de l'escalade de l'engagement.

Enfin, M. Dupré La Tour est contre une instrumentalisation du Conseil municipal. Personne n'est dupe, cette motion n'a rien à voir avec le fond du sujet. Il s'agit d'une récupération politique de la situation dramatique dans laquelle se trouve la population civile dans cette région du monde. Sous couvert de prise de position citoyenne légitime sur ce sujet, cette motion s'apparente à une tentative de manipulation, une manœuvre grossière pour utiliser le Conseil municipal et la commune au profit d'une opération de communication au seul bénéfice d'une certaine sensibilité politique qui souhaite, à Berne, s'opposer au Conseil fédéral et au DFAE. M. Dupré La Tour enjoint le Conseil municipal à rendre à Berne ce qui appartient à Berne. En conclusion, la cible est peut-être juste et légitime, mais la flèche n'est pas tirée par la bonne personne au bon endroit, au risque non seulement de rater la cible, mais de blesser d'autres personnes. Cette motion est attirante, elle rappelle l'importance du droit, elle se pare de bons sentiments, elle appelle à se placer du bon côté de l'Histoire et elle en appelle au plus profond sentiment d'humanité des membres du Conseil municipal. Mais M. Dupré La Tour invite ceux-ci à ne pas tomber dans le piège. Dans le contexte du Conseil municipal, cette motion est inutile, illégitime, dangereuse et manipulatrice, et elle répand la division. S'abstenir, c'est risquer une adoption avec une majorité simple. Afin de donner un signal fort pour protéger la paisible commune de Chêne-Bougeries et se focaliser sur ce qui rassemble les membres du Conseil municipal, pour garder une gestion consensuelle et sereine de la commune au bénéfice de l'ensemble des communiens, M. Dupré La Tour recommande de voter contre la motion, aujourd'hui et de manière générale contre toute autre motion en dehors du champ de compétences municipal.

M. Karnouk-Kirchhoff considère, comme son préopinant, que la commune ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires pour s'occuper de tous les conflits à travers le monde. Cependant, ce qui se passe à Gaza représente l'antithèse des valeurs humanistes prônées en Suisse. La motion invite simplement le Conseil administratif à adresser une lettre au Conseil

fédéral, ce qui ne nécessitera pas de mettre à profit beaucoup de ressources communales. Selon M. Karnouk-Kirchhoff, le Conseil fédéral, en ce moment, ne fait pas très bien son travail. En lui envoyant un message, la base, c'est-à-dire les cantons et les communes, pourront le lui faire savoir. Personnellement, M. Karnouk-Kirchhoff soutient cette motion.

M. Salzman ne votera pas en faveur de cette motion, car il considère qu'il n'a pas été mandaté par ses électeurs pour se prononcer, dans ce Conseil municipal, sur une question de politique étrangère. La situation à Gaza est effectivement dramatique, mais, comme l'a dit M. Dupré La Tour, la situation est également dramatique chez les Ouïgours, ou encore à El Fasher dans le sud du Soudan où 250'000 personnes sont en danger d'extermination, où la famine règne, où les femmes sont violées et les civils massacrés. Apparemment, certains pensent que leurs électeurs leur ont donné le mandat de se prononcer sur la question du Proche-Orient, mais pas sur les autres conflits, ce qui semble totalement inadéquat. M. Salzman appuie l'intervention de M. Dupré La Tour et votera contre la motion.

M. Karr revient sur l'intervention extrêmement virulente de M. Dupré La Tour, qu'il a écoutée avec stupéfaction. Il ne s'attendait pas à ce que la première prise de parole de M. Dupré La Tour au sein du Conseil municipal soit aussi tranchée. Chacun peut évidemment donner son avis. M. Karr, lui, votera pour cette motion, afin que Chêne-Bougeries s'associe aux 90 communes suisses qui ont déjà voté un tel texte. Les communes de Lausanne et de Genève ont été citées, mais il y en a de plus petites, comme Sion, ou encore Courchapoix. Il s'agit d'un geste purement symbolique, qui fait partie de l'héritage de Chêne-Bougeries dont certains se réclament au travers de Jean-Jacques Gautier. Selon M. Karr, si Jean-Jacques Gautier siégeait aujourd'hui au Conseil municipal comme il l'a fait de son vivant, il serait en train de voter avec les deux mains pour cette motion et pour s'associer au concert de communes. Même si, comme l'a évoqué M. Salzman à propos du niveau municipal, les membres du Conseil municipal n'ont pas reçu de mandat de leurs électeurs, ils sont face aujourd'hui à l'intenable, notamment en ce qui concerne les enfants. Il s'agit ici d'un message bien modeste. M. Karr ajoute que nul ne doit s'abstenir de parler des Ouïghours, du Soudan ou d'autres situations dramatiques à travers le monde. Si la commune peut participer à faire quoi que ce soit dans ces contextes-là, M. Karr considère que, moralement, elle doit faire le peu qu'elle peut faire. Dans son groupe, chacun votera selon sa conscience. Mais M. Karr estime qu'il s'agit vraiment d'une modeste contribution. Accuser les uns et les autres de politiser le Conseil municipal et faire de cette motion une espèce de conspiration islamo-gauchisante est inapproprié.

Mme Armand pense également qu'il s'agit d'un geste symbolique. Même si les compétences de la commune sont limitées, Mme Armand considère que, lorsqu'un grand nombre de villes suisses s'unissent pour un sujet ou un autre, afin de porter leur voix, il est de la responsabilité de Chêne-Bougeries de s'y joindre. En l'occurrence, la commune de Chêne-Bougeries se joint à un mouvement qui a été lancé par des villes certes plus grandes qu'elle. Il faudra étudier au cas par cas ces divers mouvements d'union de villes suisses, et non pas, dès le premier Conseil municipal de la législature, balayer d'un revers de main toute initiative de ce genre qui pourrait survenir à l'avenir. Selon Mme Armand, il est du devoir du Conseil municipal d'étudier toutes les initiatives quand des villes en Suisse s'unissent et que des membres du Conseil municipal estiment qu'il est de leur devoir de porter cette voix ici. Il ne convient pas de balayer d'emblée toute velléité de le faire. En conclusion, Mme Armand votera pour cette motion.

M. Urfer votera également pour la motion, qui permettra enfin au Conseil municipal de s'exprimer sur cette tragédie. Il relève que de toutes petites communes l'ont fait. Il est de la responsabilité de la ville de Chêne-Bougeries de le faire. Il ne s'agit pas de considérations

politiques, mais de solidarité. Même si, en effet, la commune n'a peut-être pas beaucoup de poids, le fait que toutes les communes de Suisse s'unissent pourra peut-être faire réagir Ignazio Cassis, qui devrait parfois sortir de sa bulle. Il est donc important de voter en faveur de la motion. M. Urfer remercie le groupe des Verts de l'avoir déposée. La situation est si terrifiante qu'il n'ose plus écouter les nouvelles. Environ cinquante enfants meurent chaque jour. Peut-on même se l'imaginer ? Il s'agit de monstres. Peut-on, tous les matins, écouter les nouvelles et se dire « bravo les monstres » ? Si M. Urfer le pouvait, il voterait deux fois pour la motion.

Au nom du groupe PLR, M. Schmidt regrette que la motion ait été envoyée ce matin même à 10h30, au vu des tensions qu'elle peut créer. Heureusement, le bureau avait été averti par Mme Jullier-Sakkal de la possibilité d'une telle motion. Sans encore avoir le texte, le groupe PLR s'est concerté lundi soir pour déterminer comment y réagir. Les membres du Conseil municipal auront bien compris que les avis sont partagés au sein du groupe PLR – et M. Schmidt constate qu'ils le sont également au sein des autres groupes –, non pas sur la situation à Gaza, mais sur la motion elle-même et sur ce que la commune doit ou ne doit pas faire. Le groupe PLR a décidé que ses membres étaient libres de voter en âme et conscience sur cette motion en particulier et, d'une manière générale, sur les prises de position en matière de politique internationale qui pourraient survenir à l'avenir. M. Schmidt rappelle que le groupe PLR avait déjà la même position lors de la dernière législature, quand de tels sujets avaient été présentés : il s'agit de déclarations symboliques qui créent de la division au sein même du Conseil municipal et des groupes. Or, les communiens ne les ont pas mandatés pour parler en leur nom sur des questions de politique internationale – M. Schmidt souligne qu'au sein de l'assemblée, les membres du Conseil municipal ne parlent pas en leur nom personnel, mais bien au nom de la commune. Le groupe PLR laisse donc ses membres voter librement sur cette motion et sur toutes celles du même type à venir, mais il invite, par principe, les autres groupes à éviter des motions à vocation symbolique et internationale, afin d'éviter de créer des dissensions au sein du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

➤ **La motion est acceptée par 13 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.**

9.2 Résolution du groupe Ici-Chêne-Bougeries.ch « Un traitement du projet de budget 2026 en commissions réunies et non seulement en commission des finances »

Le Président passe la parole aux auteurs de la résolution.

Mme Lamagat donne lecture de la résolution, laquelle est annexée au présent procès-verbal.

RÉSOLUTION POUR « UN TRAITEMENT DU PROJET DE BUDGET 2026 EN COMMISSIONS RÉUNIES ET NON SEULEMENT EN COMMISSION DES FINANCES »

Exposé des motifs :

Le vote des comptes annuels et du budget fait partie des tâches essentielles du Conseil municipal.

Le calendrier de la commission Finances et contrôle de gestion est le suivant :

- jeudi 9 octobre, thème non défini

- jeudi 6 novembre, préavis budget 2026

Le budget 2026 sera présenté au Conseil municipal le jeudi 27 novembre, qui l'approuvera ou non.

Selon nous, il manque une étape dans la préparation du budget, à savoir un temps où les conseillers municipaux se réunissent à huis clos (commissions réunies) pour examiner le budget proposé, y apporter des modifications, obtenir des explications, etc., ceci en toute discrétion.

Plusieurs anciens conseillers municipaux, qui ont siégé dans les années 2010, ont confirmé qu'une et parfois deux séances de commissions réunies était organisée chaque année, avant le vote du budget.

Ce type de séance n'est plus organisée, ce qui est regrettable, car les conseillers municipaux qui ne font pas partie de la Commission des finances ne prennent connaissance du budget que tardivement- Au surplus, lorsqu'il s'agit de voter le budget, il est trop tard pour y apporter des modifications, discuter du bien-fondé de certaines dépenses.

C'est pourquoi notre groupe Ici-Chêne-Bouoeries.ch vous propose de voter une résolution qui prévoit une séance de Commissions réunies avant le vote du budget.

Le calendrier est certes serré; on peut toutefois transformer la séance de Commission des finances du 6 novembre prochain en séance de commissions réunies.

Discussion

Mme Lamagat relève que M. Gross a annoncé plus tôt que la séance de la commission des Finances du 6 octobre serait en réalité une séance de commissions réunies. Elle s'en réjouit, mais la séance aura lieu dans une semaine. Tous les membres du Conseil municipal pourront-ils y participer ? Il aurait fallu l'annoncer largement en amont, afin que chacun puisse être présent. Par cette résolution, le groupe ici-Chêne-Bougeries.ch souhaite qu'une séance de commissions réunies soit instituée chaque année et ait lieu dans un délai raisonnable avant le vote du budget.

Encore une fois, Mme Lamagat se réjouit qu'une séance de commissions réunies soit prévue cette année, mais elle regrette de l'apprendre seulement une semaine avant la date fixée. Étant elle-même membre de la commission des Finances, elle avait réservé la date, mais certains membres du Conseil municipal ne seront probablement pas disponibles ce soir-là et seront peut-être mécontents de ne pas pouvoir participer à la séance de commissions réunies. Mme Lamagat souhaite que la résolution soit soumise au vote pour que la tenue d'une séance de commissions réunies devienne une habitude dans le processus budgétaire, qu'elle soit annoncée dans le calendrier et que le budget soit transmis suffisamment à l'avance pour que les membres du Conseil municipal aient le temps de l'étudier. En effet, pour la séance de commissions réunies qui est annoncée dans une semaine, il faudra étudier en vitesse le budget, qui comporte tout de même un certain nombre de lignes. Mme Lamagat souligne pour terminer que le vote du budget et celui des comptes sont les deux principales prérogatives du Conseil municipal.

Le Président précise que la séance de commissions réunies est agendée au 9 octobre, soit dans deux semaines et non pas dans une semaine comme mentionné par Mme Lamagat. En tant que président de la commission des Finances, il rappelle que, les années précédentes, la pratique avait été instituée de toujours élargir à l'ensemble des membres du Conseil municipal la commission du mois d'octobre. Il reconnaît qu'il aurait fallu sans doute l'indiquer clairement

dans le calendrier. Le Président pense qu'à l'avenir, le Bureau doit se souvenir d'indiquer systématiquement dans le calendrier que la commission des Finances du mois d'octobre est élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Il demande à Mme Lamagat si elle souhaite que la résolution soit mise aux voix ou s'il suffit que le présent procès-verbal protocoled le fait que le bureau se souviendra à l'avenir de systématiquement indiquer dans le calendrier que la commission des Finances est élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal, comme c'était le cas en pratique jusqu'à présent.

Mme Lamagat confirme qu'il suffit de protocoler dans le présent procès-verbal qu'une séance de commissions réunies doit être planifiée dans un temps raisonnable avant l'adoption du budget.

9.3 Résolution du groupe Ici-Chêne-Bougeries.ch « La remise des procès-verbaux de commission et du Conseil municipal dans les deux semaines suivant la séance concernée »

Le Président passe la parole aux auteurs de la résolution.

En l'absence de M. Giacomini, M. Karr s'en fait le porte-parole et donne lecture de la résolution.

RÉSOLUTION POUR « LA REMISE DES PROCÈS-VERBAUX DE COMMISSIONS ET DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DEUX SEMAINES SUIVANT LA SÉANCE CONCERNÉE »

Exposé des motifs :

Le groupe Ici-Chêne-Bougeries remercie les procès-verbalistes pour la qualité de leurs écrits.

Le groupe souhaiterait, par souci d'efficacité, recevoir les procès-verbaux des commissions, deux semaines avant les dates des commissions suivantes et qu'il en aille de même pour les séances plénières du Conseil municipal.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande.

Discussion

M. Karr précise que, s'agissant d'une résolution, cet objet est déclaratoire et demande simplement que le président du Conseil municipal veille à ce que le Conseil administratif s'exécute pour une livraison vélocé et prompté des procès-verbaux.

Le Président relève que M. Karr connaît sans doute le processus et que, malheureusement, la livraison des procès-verbaux n'est pas de la responsabilité d'une seule personne.

Cette résolution inquiète quelque peu M. Schmidt, qui prend longtemps pour relire les procès-verbaux de la commission qu'il préside et se fait toujours poursuivre par Mme Bolognino. Il trouve cocasse de la recevoir le soir même, alors qu'elle parle de délais suffisants pour pouvoir se préparer. Par ailleurs, il relève que le dispositif de la résolution mentionne « dans les deux semaines suivant la séance » alors que les motifs indiquent « dans les deux semaines avant la prochaine séance ». Il faudrait fixer le même délai dans le dispositif et les motifs. Enfin,

M. Schmidt considère qu'il convient de faire le plus vite possible, mais que cela devrait davantage être un engagement qu'une obligation stricte.

D'après M. Antoine Locher, ces deux objets auraient dû faire l'objet de divers ou de questions écrites, plutôt que de résolutions. Il signale ensuite que la présente résolution comporte quelques coquilles qu'il faudra corriger si elle est soumise au vote. Puis il rappelle que, selon l'article 16 du règlement du Conseil municipal, « le procès-verbal est envoyé aux membres du Conseil municipal au plus tard 3 semaines après la séance, mais au moins 8 jours avant la prochaine séance ; si celle-ci intervient dans un délai inférieur à 3 semaines, l'adoption du procès-verbal de la réunion peut être reportée à une séance ultérieure ». Avec cette règle d'or et le fait que les procès-verbalistes sont invités à agir de la sorte, M. Antoine Locher considère que la résolution n'a pas lieu d'être. À la rigueur, il aurait fallu, lors de la révision du règlement du Conseil municipal, modifier le délai en le faisant passer à « au plus tard deux semaines ».

La parole n'étant plus demandée, le Président s'interroge sur la mesure dans laquelle un vote sur la résolution est pertinent. Si les auteurs de la résolution estiment qu'elle doit être soumise au vote, il procédera bien sûr au vote.

M. Karr propose que la résolution soit retirée pour le moment et qu'il en confère avec son collègue.

9.4 Question écrite de M. Salzmann

Le Président donne lecture de la question écrite de M. Salzmann, à laquelle une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil municipal :

Dans le cadre du dossier des pompiers, le montant de la compensation financière accordée aux sapeurs-pompiers est apparemment confidentiel.

- *Pour quelles raisons ?*
- *Dans quelles lignes budgétaires ce montant est-il puisé ?*
- *Où cela figurera-t-il dans les comptes ?*
- *Comment informer avec transparence les conseillers municipaux et les citoyens de l'usage des deniers publics dans cette affaire ?*

9.5 Boîte aux lettres à l'ancienne poste de Chêne-Bougeries

M. Zürcher relaie la demande de certains parents d'élèves de l'école de Chêne-Bougeries, qui ont constaté qu'il n'y avait plus de boîte aux lettres à l'ancienne poste. Serait-il possible d'en réinstaller une ?

Mme Lambert étudiera la question et reviendra ultérieurement avec une réponse.

9.6 Compagnie des sapeurs-pompiers

M. Urfer indique que le groupe Renouveau chênôis allait poser la même question que M. Salzmann au sujet des sapeurs-pompiers et souhaite des clarifications sur la gestion et le financement des compensations qui ont été accordées. Le groupe Renouveau chênôis demande des éléments factuels sur cette affaire, qui est, pour rappel, parue dans les journaux, lesquels ont mis en quelque sorte la commune sur la sellette. M. Urfer remercie le Conseil administratif

de donner au Conseil municipal toutes les précisions nécessaires de manière qu'il puisse comprendre les intentions du Conseil administratif ainsi que les intentions finales du SIS.

9.7 Village et Café de la Fontaine

M. Urfer mentionne que le groupe Renouveau chênôis souhaite obtenir des précisions au sujet du planning des travaux dans le Village, d'une part, et de l'ouverture du Café de la Fontaine (qui est presque un serpent de mer), d'autre part. Renouveau chênôis ayant communiqué sur cette question lors de la campagne électorale, M. Urfer a été interpellé à plusieurs reprises par des citoyens, qui lui ont demandé ce qu'il allait advenir de ce local, devant lequel ils passent tous les jours pour aller faire leurs courses et qu'ils voient toujours vide. Il serait important d'apporter des précisions sur les démarches qui sont en cours pour ce local, lequel est vide depuis maintenant un certain nombre d'années, et sur les options envisageables. M. Urfer ne croit plus à l'option d'un restaurant. Il s'agit là d'une chimère. Selon lui, un restaurant à cet endroit ne fonctionnera jamais. Il semble que peu de restaurateurs soient prêts à se lancer. Il serait peut-être temps d'élaborer d'autres projets pour valoriser cet espace qui, de par son emplacement, est intéressant.

M. William Locher rappelle que le Café de la Fontaine se trouve dans un bâtiment appartenant à la fondation communale pour le logement. Par conséquent, il invite Renouveau chênôis à discuter avec son représentant au sein du conseil de fondation, afin d'obtenir les éléments souhaités. Pour rappel également, une tentative de mise en location a eu lieu cet été. Alors que la signature du contrat était à bout touchant, il s'est avéré que les travaux n'avaient pas été menés jusqu'à leur terme et qu'il était impossible d'obtenir l'autorisation d'exploiter. Par conséquent, la signature n'a pas pu avoir lieu et le gérant intéressé s'est rétracté en faveur d'autres projets. Actuellement, les travaux sont en cours de finalisation. Il s'agissait de la troisième tentative de mise sur le marché, et il est évident que les travaux auraient dû être terminés avant la première tentative. Quoi qu'il en soit, les démarches sont en cours pour que le local puisse être mis en location. Il reviendra alors au conseil de fondation de trouver un exploitant, ce qui sera d'autant plus difficile que, à proximité immédiate, se déroulent actuellement les travaux de gros œuvre du chantier de la Codha. Concernant ensuite le calendrier général pour les bâtiments de la fondation et de la commune dans le Village, certains travaux se termineront à la fin de cette année et d'autres l'année prochaine. Quant au chantier de la Codha, M. William Locher ne le connaît pas en détail puisque c'est la Codha qui le gère, mais il durera quelques années. Le terrassement dans l'angle chemin de la Fontaine / chemin du Pont-de-Ville devrait commencer cet automne. Ensuite, il y aura les travaux d'aménagements extérieurs du Village. Comme le Conseil municipal le sait, ceux-ci ont fait l'objet d'un concours. Le projet donnera lieu à un crédit d'investissement. Il reste donc encore quelques années de travaux.

M. Urfer remercie M. William Locher de ces explications. Il s'étonne cependant que des travaux doivent encore être finalisés, alors qu'ils étaient censés être terminés. Il se souvient d'une visite sur place, il y a en tout cas deux ou trois ans, lors de laquelle il avait été indiqué que les locaux pouvaient être mis en location. Et il entend aujourd'hui que des travaux doivent encore être réalisés. Il est étonnant qu'on ne s'en soit pas rendu compte plus tôt. Par ailleurs, M. Urfer a de la peine à saisir pour quelles raisons le Conseil administratif s'enferme dans cette volonté de mettre un exploitant qui soit un restaurateur. N'est-il pas possible de réfléchir à d'autres pistes ? M. Urfer cite l'exemple du restaurant « La Plaine Lune », à Plainpalais, dont l'équipe est formée notamment de jeunes en insertion. De mémoire, le projet est mené par

Trajets. Pourquoi ne pas envisager une telle option, plutôt qu'un projet économique qui apparemment a peu de chances de fonctionner ?

M. William Locher insiste sur le fait que ce bien appartient à la fondation. Il revient donc à celle-ci de trouver la solution, soit en le mettant en location, soit en développant un autre projet. Il pense que ce point sera à discuter au conseil de fondation.

M. Urfer souligne que le Conseil administratif se réfugie toujours derrière la régie Naef ou la fondation. Mais il peut aussi y avoir une volonté politique de décider du projet qui prendra lieu dans cet espace. M. Urfer invite le Conseil administratif à ouvrir son esprit.

M. Antoine Locher relève qu'un gérant était prêt à signer le contrat. C'est bien la preuve qu'ils ne s'enferment pas dans quelque chose d'impossible.

Mme Lamagat remarque que, si des décisions appartiennent effectivement à la fondation communale, tous les groupes y ont des représentants. Mais surtout, la fondation tient son argent de la commune de Chêne-Bougeries. Cette fondation n'a pas un sou à elle, sauf les loyers qu'elle encaisse, pour l'instant. Selon un vieux proverbe, qui paie, commande. La fondation dépend entièrement de la commune de Chêne-Bougeries. Son bilan est exclusivement constitué de prêts de la commune. Il avait même été question, à un moment donné, que la fondation soit dissoute et que les immeubles soient réintégrés au patrimoine de la commune de Chêne-Bougeries – cela ne s'est pas réalisé et Mme Lamagat en est désolée. Dès que la fondation doit acheter une boîte de clous, c'est la commune qui paie. Il ne faut pas venir dire ici que les décisions à prendre appartiennent à la fondation. Formellement, c'est effectivement elle qui prend les décisions, mais c'est en réalité la commune de Chêne-Bougeries. Sans la commune, la fondation n'existerait pas. D'autres fondations communales, comme celle de Carouge par exemple, ont de nombreux immeubles et de l'argent. Elles peuvent donc décider pour elles-mêmes. Mais la fondation communale de Chêne-Bougeries ne peut rien décider, puisqu'elle n'a pas de revenus. Elle dépend entièrement de la commune, laquelle dispose d'un levier d'action considérable, dans l'hypothèse où le Conseil municipal demande quelque chose.

9.8 Bouchons

Mme Armand attire l'attention du Conseil administratif sur les importants bouchons sur le haut du chemin De-La-Montagne provoqués par le dépose-minute des parents de l'école Moser. Les bouchons se sont aggravés depuis que le parking de la Coop, situé juste en face, a été supprimé. Deux fois par jour, le matin et en fin d'après-midi, le dépose-minute crée des bouchons conséquents qui bloquent les bus, le rond-point, etc. Cette route est peut-être de compétence cantonale, mais Mme Armand souhaite savoir s'il serait possible de prendre contact avec l'école Moser pour essayer de changer la situation et éviter que quinze ou vingt véhicules fassent la queue en attendant d'entrer sur le parking de l'école Moser puis d'en ressortir.

9.9 Axe Rigaud

M. Urfer mentionne que le groupe Renouveau chênais a entendu dire que l'OCT annonçait un retard dans les travaux sur l'axe Rigaud. Il demande si c'est bien le cas et, dans l'affirmative, si ce retard induira un dépassement du budget relatif aux travaux.

M. William Locher confirme que l'OCT a annoncé, sur le blog cantonal, un retard dans le chantier de l'axe Frontenex. Il n'a plus en mémoire les dates exactes. Concernant le budget,

M. William Locher n'a pas connaissance d'un éventuel dépassement. Il se renseignera néanmoins à ce sujet. Pour rappel, le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 21 millions, dont la majorité sera couverte par les subventions cantonales et fédérales.

9.10 Sports

Mme Sommer signale que, lors d'une réunion au Centre sportif de Sous-Moulin, à laquelle elle était la seule à représenter Chêne-Bougeries, on lui a demandé quelle commission était en charge du sport. Il lui semble qu'il existait à un certain moment une commission des sports, qui avait finalement été abolie, avant que la thématique ne soit réintégrée à la commission cohésion sociale.

M. Gross confirme qu'il s'agit de la commission Cohésion sociale, santé et sports. Le magistrat en charge des sports (Mme Sommer le sait puisqu'elle siège avec lui au bureau du conseil intercommunal) est M. Gross, lequel se tient volontiers à disposition des personnes qui auraient des questions.

Mme Lambert est prête à laisser M. Gross siéger en commission Cohésion sociale, santé et sports à sa place, quand des questions sportives doivent être évoquées.

Mme Bisanti, présidente de la commission Cohésion sociale, santé et sports, mentionne à ce propos que, s'agissant du début d'une nouvelle législature, M. Gross sera invité en novembre pour parler du sport au niveau communal.

Mme Sommer a l'impression qu'il n'a pas été souvent question de sports dans cette commission lors de la dernière législature.

Mme Lambert précise, à l'attention des membres de la Commission territoire et urbanisme, que certains ordres du jour seront probablement davantage liés à l'actualité et, par conséquent, plus contraints que d'autres. Pour ces derniers, il serait envisageable d'aborder les questions d'aménagement de manière transversale, avec des thématiques plus larges, comme le sport sur le territoire. Cela dit, Mme Lambert relève que Mme Sommer semblait diriger sa question plutôt sur le sport déjà existant sur la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h35.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Le Président
du Conseil municipal
M. WUARIN

Annexes : Présentation du projet de budget communal 2026
Annexe motion du groupe Les Verts de Chêne-Bougeries